

Programme LEADER

# Vous avez un projet ?

Le PNR des Ardennes peut intervenir  
dans son financement grâce au programme LEADER



Parc  
naturel  
régional  
des Ardennes

Une autre vie s'invente ici



L'Europe se traduit par des financements importants octroyés aux Régions pour les aider à développer leurs territoires, l'emploi, la formation, l'agriculture ou encore la transition énergétique. Parmi tous ces fonds, il en est un qui est géré directement au niveau local : c'est le programme LEADER

## Quelles sont les actions éligibles ?

### 1 DEVELOPPER ET QUALIFIER L'OFFRE EN ITINERANCE DOUCE

Exemples : aménagement d'itinéraires pédestres, cyclables et équestres, harmonisation de la signalétique touristique, nouveaux produits ou services adaptés à la pratique de l'itinérance, installation d'éco-compteurs ...

### 2 VALORISER LE PATRIMOINE REMARQUABLE

Exemples : création d'équipements adaptés à l'accueil et à l'information du public, aménagement et requalification des espaces muséographiques et lieux d'exposition, nouveaux évènements mettant en avant une dimension patrimoniale ...

### 3 DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Exemples : toute étude pour la création et le développement de nouvelles activités, infrastructures visant l'amélioration du traitement des déchets des particuliers et des professionnels, actions de communication sur les productions alimentaires du territoire...

### 4 METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES A LA POPULATION

Exemples : adaptation de l'offre en habitat collectif des seniors, services innovants pour l'accueil et les loisirs pour l'enfance/petite enfance, développement de services itinérants, étude et test d'autopartage...

### 5 DEVELOPPER DES ACTIONS DE COOPERATION AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Pour mener une véritable action commune avec des partenaires extérieurs à notre territoire, sur des projets touristiques, culturels, de circuits courts agricoles, d'économie circulaire...

**1 L'opération n'a pas démarré**

Pour être éligible, un projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt d'une demande de subvention. Par commencé, on entend avoir engagé des dépenses auprès des prestataires ou fournisseurs. Il peut s'agir de la signature d'un devis, d'un bon de commande, d'un contrat, de la notification d'un marché ou encore du paiement d'un acompte.

**2 L'opération doit répondre à des critères de sélection**

Les projets devront répondre à un besoin collectif et présenter un caractère innovant. Le comité en charge de la sélection des projets s'assurera également de la pérennité du projet dans le temps. Si ces critères sont remplis, le dossier sera ensuite instruit réglementairement (conformité des pièces, contrôle du plan de financement...), en collaboration étroite avec les services de la Région.

**3 Le projet a obtenu des financements publics**

L'intérêt de LEADER est de pouvoir débloquer des fonds européens qui viennent s'ajouter à des subventions attribuées. A l'exception de projets portés par un acteur public, dont l'autofinancement peut constituer une contribution publique, aucune aide LEADER ne pourra être attribuée aux projets ne bénéficiant d'aucune source de financement public. Par ailleurs, le porteur de projet doit être en mesure de pré-financer son projet et donc de disposer d'une trésorerie suffisante.



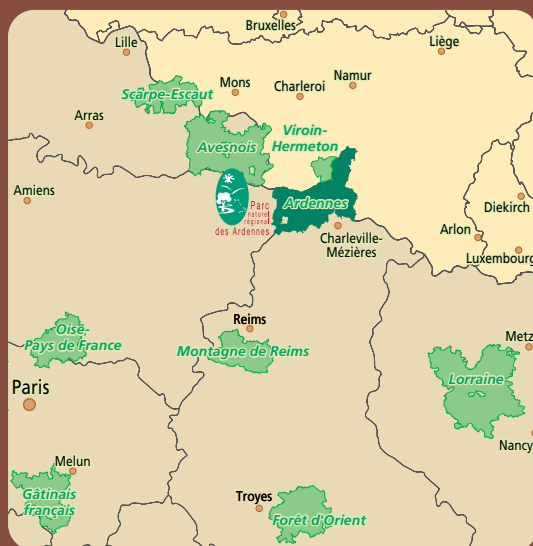
**Une question, un projet ?**

**Le PNR des Ardennes est votre premier contact.** Pensez à l'informer en amont de votre projet pour un accompagnement au montage du dossier.

**Contact : Mission LEADER**  
-> Tél. : 03 24 42 90 57  
-> Mail : [leader@parc-naturel-ardennes.fr](mailto:leader@parc-naturel-ardennes.fr)

# Une autre vie s'invente ici

Hébergeant 75 000 habitants, le Parc naturel régional des Ardennes couvre 91 communes et plus de 117 000 hectares au nord du département des Ardennes. Falaises abruptes de la Pointe de Givet, méandres boisés des Vallées de Meuse et de Semoy, landes tourbeuses du Plateau de Rocroi aux doux vallons bocagers de la Thiérache ardennaise... **C'est pour valoriser ce patrimoine exceptionnel, développer durablement ce territoire et donner une image nouvelle des Ardennes grâce à un label de qualité, que les acteurs locaux se sont rassemblés afin de créer un Parc naturel régional.**



## Parc naturel régional des Ardennes

91 Place de Launet - 08170 Hargnies

Té. : 03 24 42 90 57

accueil@parc-naturel-ardennes.fr

[www.parc-naturel-ardennes.fr](http://www.parc-naturel-ardennes.fr)

Directeur de publication : Claude WALLENDORFF

Conception : Parc naturel régional des Ardennes

Rédaction : Parc naturel régional des Ardennes

Crédits-photos : Ardenne All Access - Laëtis 2012



Une autre vie s'invente ici

